

GRC



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

RAPPORT ANNUEL

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

2005-2006



Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police

Canada 

Table des matières

Message du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.....	3
Les finances en bref.....	4
Coup d'œil sur le régime de retraite de la GRC	5
Gouvernance et administration	8
Gestion des investissements	11
Résultats pour 2005-2006.....	14
États financiers	19
Tableau I – Comptes Publics	50
Tableau II – Appartenance du régime.....	52
Répertoire général	53
Glossaire des termes.....	54

Message du ministre de la Sécurité publique

En vertu de l'article 31 de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel sur le régime de retraite de la GRC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Stockwell Day, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stockwell Day', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

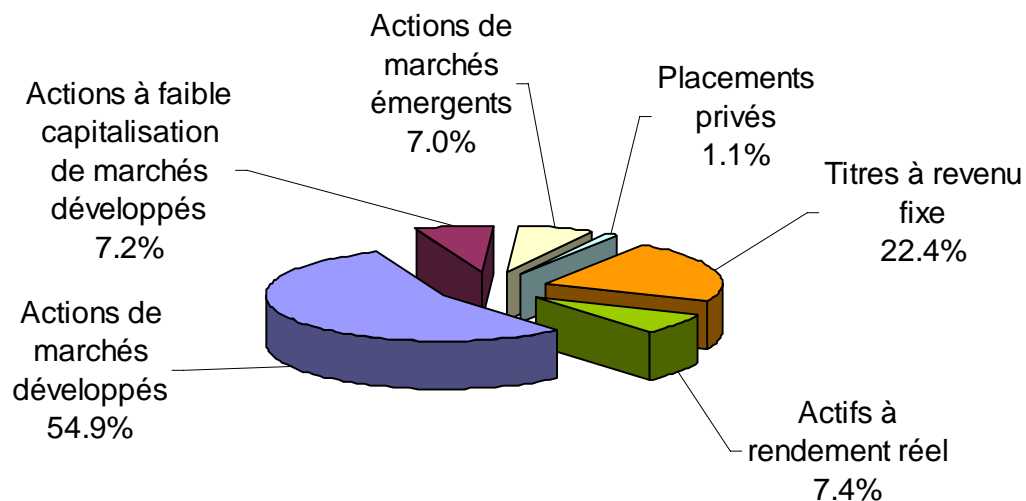
Les finances en bref

Situation financière de fin d'exercice

- L'actif net et les autres comptes disponibles pour le service de prestations s'élevaient à 13 298,1 millions de dollars. Cet actif et les autres comptes sont constitués du solde du compte de pension de retraite de la GRC, soit 11 255,5 millions de dollars, des investissements à la juste valeur de 2 028,9 millions de dollars et d'autres éléments d'actif et de passif de 13,7 millions de dollars.
- Les investissements gérés par l'Office d'investissements des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) ont été investis comme suit :

% de l'actif par classe

(au 31 mars 2006)



Source: L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

- Les prestations constituées s'établissaient à 11 582,8 millions de dollars.
- L'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et les autres comptes sur les prestations constituées, à la fin de l'exercice était de 1 515,2 millions de dollars.

Rendement des investissements

- Le compte de pension de retraite de la GRC a rapporté 834,8 millions de dollars en intérêts, soit un taux de rendement de 7,7 %.
- Les investissements gérés par Investissements PSP ont enregistré 300,2 millions représentant un taux de rendement global de 19,1 %.

Coup d'œil sur le régime de retraite de la GRC

Généralités

- Le régime de retraite de la GRC est un régime de retraite contributif à prestations déterminées.
- Les prestations sont déterminées d'après une formule énoncée dans la *Loi sur la pension de retraite de la GRC* et ne dépendent pas de la situation financière du régime ni du taux de rendement des actifs du régime.
- La participation au régime est obligatoire pour tous les membres de la GRC, sans égard au nombre d'année de service.

Prestations

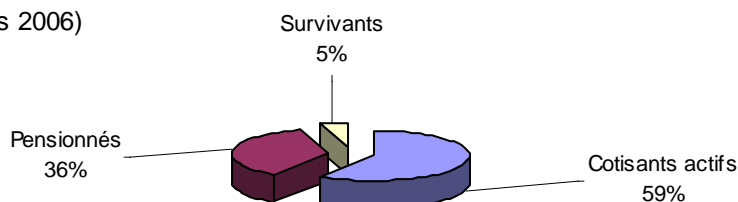
- L'admissibilité aux prestations dépend du service dans la Gendarmerie ou du service ouvrant droit à pension et, à cet égard, les dispositions touchant les membres réguliers et les membres civils sont différentes.
- Au moment de la retraite, la prestation de base constitue une rente égale à 2 % du salaire moyen reçu au cours des cinq meilleures années consécutives de service ouvrant droit à pension. La prestation maximale représente 70 % du salaire moyen.
- Les membres n'ayant pas suffisamment d'années de service pour obtenir immédiatement une pension au moment de cessation peuvent être admissibles à recevoir une allocation annuelle, une pension de retraite à jouissance différée, une valeur escomptée de l'annuité, un remboursement de cotisations ou une indemnité de cessation, selon les circonstances.
- Le régime verse également des prestations aux membres souffrant d'une invalidité ainsi qu'au conjoint et aux enfants survivants lors du décès d'un membre.
- Les prestations sont intégrées au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime des rentes du Québec (RRQ). En raison de l'adoption du budget du 2 mai 2006 et de la *Loi d'exécution du budget de 2006* ayant reçu la sanction royale le 22 juin 2006, certaines modifications ont été apportées à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie Royale du Canada*. Ces modifications aux taux, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008, vont passer de 0,7 pour cent à 0,625 pour cent sur une période de cinq ans. La réduction du facteur de pension est causée par la coordination des prestations du RPC et du RRQ pour les participants âgés de 65 ans en 2008 et au cours des années suivantes.

- Les prestations sont indexées au coût de la vie, qui se mesure par la hausse de l'indice des prix à la consommation, afin de s'assurer que la valeur des prestations ne soit pas érodée par l'inflation.

Participants au Régime

En date du 31 mars 2006, le régime comptait 32 863 membres. La participation était répartie comme suit : 19 568 cotisants actifs, 11 736 retraités et 1 559 survivants (voir profil de participation dans le tableau II).

Profil des participants du Régime de retraite de la GRC (au 31 mars 2006)



Source: Morneau Sobeco

Cotisations

- Au cours des 35 premières années de service ouvrant droit à pension, les membres versent 4,3 % (4 % avant janvier 2006) de leur salaire ouvrant droit à la pension jusqu'à concurrence du salaire maximum assuré par le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec et 7,8 % (7,5 % avant janvier 2006) du revenu dépassant cette somme.
- Les membres comptant 35 années de service cotisent 1 % de leur salaire ouvrant droit à la pension.
- Le taux de cotisation du gouvernement du Canada est déterminé par le président du Conseil du Trésor. Le taux de cotisation du membre est fixé selon qu'il s'agit d'une cotisation au titre de services courants ou d'une cotisation au titre de services passés et que le rachat du service antérieur a été effectué avant ou après le 1^{er} avril 2000. Pendant l'année, le gouvernement du Canada a été tenu de cotiser selon les taux suivants :

1^{er} avril 2005 – 31 décembre 2005

	Avant le 1er avril 2000	Après le 31 mars 2000
Services courants	2.98	2.98
Services passés:		
Taux simple	1.00	2.90
Taux double	0.00	0.60
Taux double et demi	0.00	0.60

1^{er} janvier 2006 – 31 mars 2006

	Avant le 1er avril 2000	Après le 31 mars 2000
Services courants	2.49	2.49
Services passés:		
Taux simple	1.00	2.90
Taux double	0.00	0.60
Taux double et demi	0.00	0.60

- Les taux de service accompagnés d'options énumérées ci-dessus sont les contributions pour des périodes de congé sans solde qui sont établies dans les Règlements de pension de retraite de la GRC. Selon le type de congés, les membres doivent rembourser les contributions à un taux soit égal, double ou 2 fois et demi le montant qui aurait été payable s'il n'avait pas été absent.
- Les taux de cotisation des membres augmenteront, par un ajustement annuel de 0,3 % du salaire à compter du 1^{er} janvier 2006, pour obtenir un taux final de 6,4 % sur les gains ouvrant droit à pension, jusqu'au maximum prévu par le Régime de pensions du Canada et/ou du Régime des rentes du Québec, et de 8,4 % des gains supérieurs à ce montant. L'augmentation des taux des contributions du membre correspond à l'objectif du gouvernement du Canada qui est de s'assurer que les coûts du régime sont partagés et mieux équilibrés entre les cotisants et le gouvernement et, en bout de ligne, les contribuables canadiens.

Gouvernance et administration

Le régime de retraite de la GRC est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la pension de retraite de la GRC*.

Le gouvernement du Canada est l'unique répondant du régime, et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile¹ est le ministre responsable. La GRC assure la gestion du Régime. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public gère les placements du Régime.

Le ministre est chargé d'approuver les recommandations émises par le Comité consultatif sur la pension de retraite de la GRC, de déposer le rapport annuel et les modifications à la *Loi sur la pension de retraite de la GRC* au Parlement.

GRC

La GRC est l'administrateur du Régime. Le Commissaire est à la tête de la GRC, sous la direction du ministre, a le contrôle et la gestion de la GRC et tous les sujets qui y sont reliés.

La GRC est responsable de déterminer l'admissibilité des prestations, de calculer et de payer les prestations, de développer les dispositions législatives et les politiques relatives, de fournir de l'information aux membres du régime et de fournir l'appui nécessaire de secrétariat pour les Comités. Le 1^{er} avril 2003, la GRC a procédé à l'impartition des activités administratives journalières du régime précédemment exécuté par les employés de la GRC et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à Morneau Sobeco, une firme privée dans le secteur de l'administration des régimes de pension.

Comité consultatif des pensions de retraite de la GRC

Le Comité consultatif des pensions de retraite de la GRC a été mis sur pied en septembre 1992 afin de conseiller et d'aider le ministre relativement aux questions liées à l'application de la *Loi sur la pension de retraite de la GRC*.

Le Comité comprend huit membres. Les membres du Comité sont nommés par le ministre et la durée de leur mandat, renouvelable, peut atteindre trois ans. Le Comité est formé d'un pensionné, de trois représentants divisionnaires des relations fonctionnelles, de deux membres de la haute direction de la GRC, d'un représentant de l'Association des anciens et d'un membre indépendant. Deux membres du Comité représentent également le régime de retraite de la GRC au conseil d'administration d'Investissements PSP.

¹ À partir du 6 février 2006, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a adopté le nouveau titre de ministre de la Sécurité publique. Puisque la Loi du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile ne reflète pas encore le nouveau nom, ce rapport continuera de se référer au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile jusqu'à ce que les changements législatifs nécessaires aient été faits.

Les activités du Comité sont diffusées dans les *Nouvelles du Comité consultatif des pensions de retraite*.

Comité de surveillance des finances relatives aux pensions de retraite de la GRC

Le Comité de surveillance des finances relatives aux pensions de retraite de la GRC a été créé le 6 avril 2004 pour aider le sous-commissaire à la Gestion générale et au Contrôle, ainsi que la dirigeante principale des Ressources humaines sur les questions concernant l'administration financière et la gestion du Régime de pension de retraite de la GRC. Les présidents du Comité de surveillance des finances relatives aux pensions relèvent directement du sous-commissaire à la Gestion générale et au Contrôle ainsi que de la dirigeante principale des Ressources humaines.

TPSGC

Avant l'impartition TPSGC fournissait certains services d'administration de la pension de retraite sous un protocole d'entente avec la GRC. Au cours de l'année, TPSGC continua d'émettre les paiements aux bénéficiaires du régime.

Morneau Sobeco

Le 1^{er} avril 2003, l'administration du régime de retraite de la GRC a été confiée à Morneau Sobeco, un chef de file du secteur privé dans la prestation de services d'administration de pensions.

Durant la période subséquente, les services de pension ont fait l'objet d'un examen minutieux à mesure que le processus s'est enclenché. Après les difficultés initiales liées à la transition, des progrès considérables ont été réalisés. La comparaison à la performance d'autres opérations de pension similaires indique que, dans le cas de la GRC, les normes de service sont supérieures à la norme de l'industrie dans la gamme des principaux domaines de prestation. De plus, année après année, les coûts de prestation des services de pension à la clientèle ont diminué de presque dix pour cent. On s'emploie actuellement à tenter d'améliorer davantage les coûts de prestation pour le bien de la clientèle en examinant des stratégies visant à simplifier davantage les procédures et à réduire les coûts par des économies accrues et des efficiences accrues de volume.

La durée du contrat est de cinq ans, du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2008, avec deux périodes d'option d'un an. .

Conseil du Trésor

Le Conseil du Trésor est responsable d'établir les lignes directrices pour l'allocation des dépenses administratives chargés au régime, pour établir les taux de cotisations, pour gérer les surplus et exercer les pouvoirs du Gouverneur en conseil sous la *LPRGRC*.

Le Président du Secrétariat du Conseil du Trésor est aussi responsable de *La Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, *La Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et la *Loi sur les régimes de retraite particuliers*.

Bureau du surintendant des institutions financières

Selon la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, le Chef Actuaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est tenu de produire une revue actuarielle à tous les trois ans ainsi que de préparer et présenter au Président du Secrétariat du Conseil du Trésor un certificat de coût, un rapport d'évaluation actuarielle et un rapport des actifs sur l'état du Régime.

Bureau du Vérificateur général

En vertu de la Loi du Vérificateur général, le bureau du Vérificateur général vérifie les états financiers du Régime.

Gestion des investissements

Compte de pension de retraite de la GRC (le “Compte”)

- Le Compte représente les cotisations nettes des versements de prestation et les frais d’administration relatifs aux services fournis par les membres avant le 1^{er} avril 2000. Le Compte rapporte des intérêts à des taux fixés selon les taux à long terme des obligations du gouvernement du Canada. Un sommaire des transactions pour les périodes courantes et précédentes au Compte est inclus au tableau I.

Caisse de retraite de la GRC (la “Caisse”)

- Les cotisations nettes des versements de prestation et les frais d’administration relatifs aux services assurés aux membres le ou après le 1^{er} avril 2000, sont régulièrement transférées à Investissements PSP, qui les investit dans le marché boursier. À la fin de l’exercice, le solde de la Caisse correspond au montant transféré à Investissements PSP. Un sommaire des transactions durant les périodes courantes et précédentes dans la Caisse est inclus au tableau I.

Investissements PSP

Investissements PSP est une société d’État fondée en septembre 1999 en vertu de la *Loi sur l’Office d’investissement des régimes de pensions du secteur public* et a commencé ses opérations le 1^{er} avril 2000 afin d’investir sur les marchés financiers les cotisations nettes provenant du régime de retraite de la Fonction publique fédérale, du régime de retraite des Forces canadiennes et du régime de retraite de la GRC.

Mandat

Le mandat statutaire d’Investissements PSP consiste à :

- gérer les fonds reçus dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des trois régimes de pensions ; et
- placer son actif en vue d’un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et ce, compte tenu de financement et des principes et exigences des régimes ainsi que de l’aptitude de ceux-ci à s’acquitter de leurs obligations financières.

La *Loi* stipule qu’investissements PSP ne peut exercer, directement ou indirectement, ni pouvoir, ni activité incompatibles avec sa mission.

Imputabilité et rapports

Investissements PSP est administré par un conseil d’administration formé de douze membres. Le conseil d’administration est imputable devant le Parlement par l’entremise du président du Conseil du Trésor. Le président du Conseil du Trésor est responsable de la *Loi sur l’Office d’investissement des régimes de pensions du secteur public* et est tenu de déposer son rapport annuel au Parlement.

Investissements PSP est tenu de fournir des états financiers trimestriels ainsi que le rapport annuel aux ministres responsables des régimes. Le conseil d'administration se réunit également une fois par année avec le Comité consultatif sur la pension de retraite de chaque régime de retraite du gouvernement.

On peut trouver des renseignements supplémentaires sur le mandat d'Investissements PSP, le rôle du conseil d'administration et celui des politiques clés dans le rapport annuel 2006 de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, qui se trouve dans son site Internet à l'adresse suivante : www.investpsp.ca.

Politiques d'investissement

Les décisions touchant les investissements relèvent des Énoncés des politiques, des normes et des procédures de placement d'Investissements PSP. Le conseil d'administration est tenu d'examiner cette politique d'investissement chaque année.

Politique sur la composition de l'actif

Selon la politique actuelle sur la composition de l'actif, les éléments d'actif doivent être investis de la façon suivante :

	Pondération cible à long terme	Échelle à long terme
Actions de marchés mondiaux développés	40%	
Actions canadiennes	30%	24-36%
Actions américaines à grande capitalisation	5%	4-6%
Actions EAEO à grande capitalisation	5%	4-6%
Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation	7%	5-9%
Actions de marchés émergents	7%	6-8%
Actions de sociétés fermées	8%	6-10%
Titres à revenu fixe de valeur nominale	15%	
Quasi-espèces	2%	0-4%
Obligations de gouvernements mondiaux	5%	3-7%
Titres canadiens à revenu fixe	8%	4-12%
Actifs à rendement réel	23%	
Obligations mondiales indexées sur l'inflation	5%	3-7%
Placements immobiliers	10%	5-15%
Infrastructures	8%	5-11%

Durant l'année fiscale 2006, le gouvernement canadien a aboli la limite des 30% de contenu étranger dans les investissements des régimes de retraite. Ceci a permis à Investissements PSP de revoir la répartition de ses placements. En conséquence, les modifications apportées aux politiques de placements ont été approuvées par le Conseil d'administration des Investissements PSP pendant l'année fiscale 2006. Ces modifications ont permis l'ouverture à investir dans de nouvelles catégories d'actifs telles que les infrastructures et la diversification des investissements de façon géographique dans des titres à revenus fixes, des actions à petite capitalisation et des obligations de gouvernements mondiaux. Tant que la période de transition à ces modifications ne sera

pas complétée, il y aura des écarts entre la politique d'investissements à long terme et la répartition actuelle des catégories d'actifs.

Stratégie de placement

Investissements PSP a recours à la fois à une gestion passive et active des placements. La gestion passive des placements signifie la reproduction d'un indice boursier reconnu en procédant à l'achat de titres selon les mêmes proportions qu'ils représentent dans l'indice retenu.. La gestion active signifie que les gestionnaires des investissements peuvent augmenter ou réduire l'exposition au risque de certains titres en s'appuyant sur le profil de risque et de rendement.

Les risques d'investissement sont gérés en utilisant diverses stratégies de diversification et en limitant le pourcentage global de l'actif géré activement et les sommes gérées par des gestionnaires des investissements.

Résultats pour 2005-2006

Actif net disponible pour le versement des prestations

L'actif net et les autres comptes disponibles pour le versement des prestations ont augmenté de 948,6 millions de dollars par rapport à l'année dernière, pour s'établir à 13 298,1 millions de dollars au 31 mars 2006. Cette augmentation est expliquée dans l'état de l'évolution de l'actif net et les autres comptes disponibles pour le versement des prestations.

Tel qu'indiqué dans cet état, les facteurs principaux de cette augmentation de 948,6 millions de dollars sont les suivants :

- Intérêts de 834,8 millions de dollars produits par le compte de pension de retraite de la GRC, plus
- Gains sur les investissements gérés par Investissements PSP de 300,2 millions de dollars, plus
- Encaissement de 307,4 millions de dollars en cotisations, moins
- Versement de 415,4 millions de dollars en prestations, moins
- Remboursements et virements de 19,2 millions de dollars, moins
- Ajustements actuariels de 49,0 millions de dollars.

L'actif net et les autres comptes disponibles pour le versement de prestations sont évalués selon la juste valeur marchande.

Prestations constituées

Les prestations constituées ont augmenté de 615,5 millions de dollars pour s'établir à 11 582,8 millions de dollars au 31 mars 2006. Cette augmentation est expliquée dans l'état de l'évolution de l'actif net et les autres comptes disponibles pour le versement de prestations.

Tel qu'indiqué sur l'état, l'augmentation reflète:

- L'intérêt provenant sur les prestations constituées de 823,6 millions de dollars, plus
- Prestations supplémentaires acquises par des membres durant l'année de 278,3 millions de dollars, plus
- Modifications aux hypothèses actuarielles de 27,3 million de dollars, moins
- Prestations versées de 415,4 millions de dollars
- Gains enregistrés de 76,9 millions de dollars, moins
- Remboursements et virements 19,2 millions de dollars.

Les prestations constituées sont déterminées selon une évaluation actuarielle triennale par l'actuaire du régime : le Bureau du surintendant des institutions financières. Cette valeur est mise à jour chaque année aux fins de la préparation des états financiers.

Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et les autres comptes sur les prestations constituées

L'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et les autres comptes sur les prestations constituées au 31 mars 2006 était de 1 515,2 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 213,7 millions de dollars par rapport à l'année précédente. L'excédent est calculé en déduisant les droits aux prestations de la valeur actuarielle de l'actif net et les autres comptes disponibles pour le versement de prestations constituées.

Cette augmentation est expliquée dans l'état de l'évolution de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et autres comptes sur les prestations constituées. Cet état indique que l'augmentation découle d'une hausse globale de 829,2 millions de dollars de l'actif net et autres comptes disponibles pour le service de prestations, contrebalancée par une hausse globale des droits aux prestations de 615,5 millions de dollars.

Intérêt sur le compte de pension de retraite de la GRC

Le compte de pension de retraite de la GRC s'est enrichi de 834,8 millions de dollars en 2005-2006, représentant un taux de rendement de 7,7 %. En 2004-2005, le compte de pension de retraite de la GRC avait acquis 829,5 millions de dollars en intérêts. Cette augmentation est attribuable au fait que le solde du compte de pension de retraite de la GRC était plus élevé.

Revenu de placement géré par Investissements PSP

Les taux de rendement des placements gérés par les Investissements PSP ont enregistré un gain de 300,2 millions de dollars en 2005-2006. Ceci comprend la variation de la juste valeur des investissements et des devises de 80,0 millions de dollars, le revenu d'investissement et de dividende de 43,3 millions de dollars et les gains réalisés de 176,9 millions de dollars.

Ce résultat représente un taux de rendement global de 19,1 %, ce qui signifie un retour de 28,8 % sur les actions canadiennes, de 9,5 % sur les actions américaines à grande capitalisation, de 20,8 % sur les actions EAEO à grande capitalisation, de 18,6 % sur les actions à faible capitalisation de marchés développés, de 39,6 % sur les actions de marchés émergents, de 21,6% sur les placements immobiliers, de 4,7 % des titres à revenu fixe canadiens, de 10,9 % des obligations liées à l'inflation mondiale et de 2,7 % des espèces et quasi-espèces. Le taux de rendement des placements gérés par les Investissements PSP était légèrement supérieur au taux de rendement de l'indice de référence de 18,0 %.

Ces taux de rendement font bonne figure comparativement aux gains de 100,0 millions de dollars en 2004-2005 représentant un gain de 8,0 %.

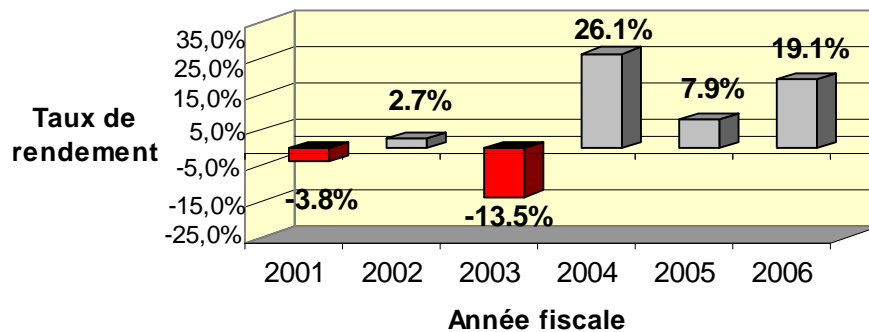
Depuis qu'Investissements PSP a commencé ses opérations le 1^{er} avril 2000, les placements ont réalisé un gain net cumulatif de 508,5 millions de dollars sur un total de 1 503,7 millions de dollars de transferts, ayant pour résultat un cumulatif annualisé sur quatre années, un retour total de 8,8 %.

Rendement des Investissements PSP

Le tableau ci-dessous montre les taux de rendement sur les Régimes de pension consolidés depuis la mise en place de l'Office d'investissement des régimes de pensions.

Taux de rendement des comptes de pensions consolidés

(par année fiscale)



Source: L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

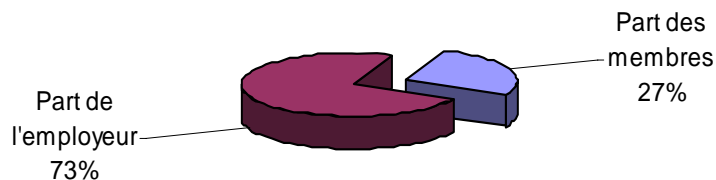
Cotisations

En 2005-2006, les cotisations versées étaient de 307,4 millions de dollars. De cette somme, les membres ont versé 82,2 millions de dollars en cotisations, et le gouvernement du Canada a versé 225,2 millions de dollars. Le tableau II représente le nombre de contributeurs au régime aux 31 mars 2005 et 2006.

Le tableau ci-dessous montre les contributions faites par les membres et l'employeur, en pourcentage du total des contributions.

Cotisations

(2005/2006 - services courants et passés)



Source: La Gendarmerie royale du Canada

Prestations

Les prestations versées sont passées de 415,5 millions de dollars en 2005-2006 à 383,0 millions de dollars en 2004-2005. Cette augmentation de 32,5 millions de dollars

reflète l'augmentation nette de 600 pensionnés et les hausses d'indexation de 2,2 % et de 2,3 % qui sont respectivement entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2006. Le tableau II résume le nombre de contributeurs et le nombre d'autres bénéficiaires payés pendant l'année prenant fin les 31 mars 2005 et 2006.

Redressements actuariels

Au cours de l'exercice 2005-2006, le gouvernement du Canada a retiré 49 millions de dollars du compte de pension de retraite de la GRC. Cette transaction est en accord avec la *Loi sur la pension de retraite de la GRC* qui stipule l'autorisation de retirer les excédents actuariels du compte de pension de retraite de la GRC. Cet ajustement est basé sur des estimations provenant de l'actuaire en Chef du Bureau du surintendant des institutions financières .

Aucun retrait n'a été fait en 2005-2006. Au 31 mars 2006, l'excédent au compte de pension de retraite de la GRC était 1 517,2 millions de dollars.

Dépenses administratives

Les dépenses administratives s'élevaient à 11,8 millions de dollars en 2005-2006, en comparaison à 8,6 millions de dollars en 2004-2005. Le total des dépenses est composé de dépenses encourues par la GRC (2,8 millions de dollars en 2005-2006 en comparaison à 1,5 millions de dollars en 2004-2005). Morneau Sobeco (3,0 millions de dollars en 2005-2006 en comparaison à 4,0 millions de dollars en 2004-2005), TPSGC (0,1 million de dollars en 2005-2006 en comparaison à 0,2 million de dollars en 2004-2005), les investissements des régimes de pension du secteur public (5,8 millions de dollars en 2005-2006 en comparaison à 2,6 millions de dollars en 2004-2005), et du BSIF (0,2 million de dollars en 2005-2006 en comparaison à 0,3 million de dollars en 2004-2005).

Les dépenses susmentionnées sont directement liées à l'administration du régime de pension.

Les dépenses de la GRC en 2005-2006 ont augmenté par rapport à 2004-2005 en raison :

- d'une révision de l'allocation des coûts d'administration pour l'année 2004-2005. Cette révision qui constitue une réduction totale de 1,5 millions de dollars, est associée à des coûts pour la mise en oeuvre et l'administration de l'initiative de l'impartition des assurances qui n'étaient pas imputables au régime fondé sur les principes du coût administratif de la pension imputable au Conseil du Trésor. De plus, la révision incluait des coûts de logement et de prestation non imputés.

Les dépenses de TPSGC en 2005-2006 ont diminué par rapport à 2004-2005 en raison :

- d'une diminution des dépenses pour la transition des activités associées à l'initiative de l'impartition.

Les dépenses de Morneau Sobeco en 2005-2006 ont diminué par rapport à 2004-2005 en raison :

- de dépenses relatives à 2004-2005 qui n'ont pas eu cours cette année. Ces dépenses étaient reliées à l'implantation d'un nouveau système et d'une amélioration dans la planification législative dans les pensions.

Les dépenses d'Investissement PSP de 2005-2006 ont augmenté par rapport à 2004-2005 en raison :

- d'une gestion plus active des portefeuilles de croissance d'Investissements PSP. Une gestion active, comparativement à une gestion passive, va de pair avec des dépenses plus élevées. Malgré les coûts généralement plus élevés de la gestion de portefeuilles plus actifs, il est à noter que les rendements seront potentiellement plus élevés.

Les dépenses administratives sont expliquées en détail dans la note 15 des états financiers.

États financiers

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2006

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Responsabilité de la Direction relativement aux états financiers

Les états financiers suivants du régime de retraite de la gendarmerie royale du Canada (GRC) ont été établis par la direction de la GRC conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 complémentaire aux états financiers, lesquelles reposent sur les principes comptables généralement reconnus du Canada. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne génèrent aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états financiers comprennent les meilleures estimations et les décisions de la direction, lorsqu'il y a lieu.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints relève de la direction du régime de retraite de la GRC. C'est pourquoi la direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et pour veiller à ce que les opérations soient conformes à la *Loi sur la pension de retraite de la gendarmerie royale du Canada*, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à leurs règlements.

Au besoin, on obtient de l'information supplémentaire de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. L'Office tient ses propres livres et a son propre système de contrôle interne pour comptabiliser les fonds gérés pour le compte du régime de retraite de la GRC, conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et aux règlements.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui est le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

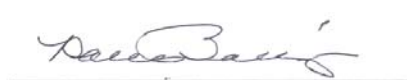
Approuvés par :

Le commissaire,



Beverley Busson

Le sous-commissaire,
Gestion générale et au Contrôle



Paul Gauvin

le 3 novembre 2006



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre de la Sécurité publique

J'ai vérifié l'état de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, des prestations constituées et de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées du Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 2006 et les états de l'évolution de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, des prestations constituées et de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées du Régime au 31 mars 2006 ainsi que de l'évolution de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Régime dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* et ses règlements, à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Douglas G. Timmins, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 3 novembre 2006

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

État de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, des prestations constituées et de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées

31 mars

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations		
Actif		
Compte de la caisse de retraite de la GRC (note 3)	16 563	17 510
Placements (note 4)	2 028 987	1 425 627
Cotisations à recevoir – services rendus après mars 2000 (note 5)	11 100	9 700
Autres éléments d'actif	268	172
	2 056 918	1 453 009
Passif		
Passif lié à des placements (notes 4 et 7)	25 347	-
Créditeurs	2 408	725
Dû au Régime de retraite de la fonction publique (note 6)	1 111	737
	28 866	1 462
Actif net	2 028 052	1 451 547
Autres comptes		
Compte de pension de retraite de la GRC (note 3)	11 255 481	10 890 476
Cotisations à recevoir – services rendus avant avril 2000 (note 5)	14 600	7 500
Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations	13 298 133	12 349 523
Redressement de la valeur actuarielle de l'actif (note 8)	(200 100)	(80 700)
Valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	13 098 033	12 268 823
Prestations constituées (note 8)	11 582 814	10 967 271
Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées (note 9)	1 515 219	1 301 552

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

État de l'évolution de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations, au début de l'exercice	12 349 523	11 547 401
Augmentation de l'actif net et des autres comptes :		
Revenus d'intérêts sur le Compte de pension de retraite de la GRC (note 3)	834 840	829 464
Cotisations (note 11)	307 449	280 216
Variation de la juste valeur des placements et des devises au cours de l'exercice	80 024	34 147
Revenus de placement (note 10)	220 221	65 890
Virements d'autres caisses de retraite	1 565	1 504
Augmentation totale de l'actif net et des autres comptes	1 444 099	1 211 221
Diminution de l'actif net et des autres comptes:		
Rajustement actuariel du Compte de pension de retraite de la GRC (note 14)	49 000	-
Prestations versées (note 12)	415 496	382 956
Dépenses administratives (note 15)	11 798	8 564
Remboursements et virements (note 13)	19 195	17 579
Diminution totale de l'actif net et des autres comptes	495 489	409 099
Augmentation de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	948 610	802 122
Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations, à la fin de l'exercice	13 298 133	12 349 523

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

État de l'évolution des prestations constituées

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Prestations constituées, au début de l'exercice	10 967 271	10 841 268
Augmentation des prestations constituées:		
Intérêts sur les prestations constituées	823 600	791 700
Prestations constituées	278 300	276 100
Modifications aux hypothèses actuarielles (note 8)	27 300	(480 400)
Coût des nouveaux choix	2 400	-
Virements d'autres caisses de retraite	1 565	1 504
Augmentation totale des prestations constituées	1 133 165	588 904
Diminution des prestations constituées:		
Prestations versées (note 12)	415 496	382 956
Gains actuariels	76 900	56 400
Remboursements et virements (note 13)	19 195	17 579
Dépenses administratives incluses dans le coût de service (note 15)	6 031	5 966
Diminution totale des prestations constituées	517 622	462 901
Augmentation nette des prestations constituées	615 543	126 003
Prestations constituées, à la fin de l'exercice	11 582 814	10 967 271

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

État de l'évolution de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées, au début de l'exercice	1 301 552	642 733
Augmentation de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	948 610	802 122
Variation du redressement de la valeur actuarielle de l'actif	(119 400)	(17 300)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	829 210	784 822
Augmentation nette des prestations constituées	(615 543)	(126 003)
Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 515 219	1 301 552

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

1. Description du Régime

Le Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (le « Régime »), qui est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (la « LPRGRC » ou la « Loi »), prévoit le versement de prestations de retraite à tous les membres de la Gendarmerie royale du Canada (« GRC »). La Loi est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1960.

La description du Régime ci-dessous ne représente qu'un résumé.

(a) Généralités

Le Régime est un régime contributif à prestations déterminées qui s'applique à tous les membres réguliers et les membres civils de la GRC. La participation est obligatoire pour tous les membres de la GRC, peu importe la durée de service.

Le gouvernement du Canada est l'unique répondant du Régime. Le ministre de la Sécurité publique est le ministre responsable de la LPRGRC. La GRC assure la gestion du Régime. La responsabilité de l'administration courante du Régime a été impartie à Morneau Sobeco. Le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») procède périodiquement à des évaluations actuarielles du Régime.

Avant le 1^{er} avril 2000, aucune caisse de retraite distincte investissant sur le marché n'était établie pour pourvoir au versement des prestations de retraite. Les opérations relatives au Régime étaient plutôt comptabilisées au Compte de pension de retraite de la GRC créé en vertu de la Loi dans les comptes du gouvernement du Canada. Aux termes de la LPRGRC, telle que modifiée par la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, les opérations se rapportant aux services rendus après le 31 mars 2000 sont maintenant comptabilisées dans la Caisse de retraite de la GRC (la « Caisse de retraite »), où l'excédent des cotisations sur les prestations et les frais d'administration est investi sur les marchés financiers par l'entremise de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Investissements PSP est une société distincte qui a débuté ses activités le 1^{er} avril 2000. Investissements PSP vise à optimiser les rendements sur les placements, sans prendre de risques indus, tout en respectant les exigences et les obligations financières du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

1. Description du Régime (suite)

(b) Politique de capitalisation

La capitalisation du Régime s'effectue au moyen des cotisations des participants, qui versent 4,3 % (4 % avant janvier 2006) de leurs gains ouvrant droit à pension, à concurrence du plafond couvert par le Régime de pensions du Canada ou le Régime des rentes du Québec (« RPC » ou « RRQ ») et 7,8 % (7,5 % avant janvier 2006) de leurs gains ouvrant droit à pension au-delà de ce plafond et au moyen des cotisations patronales qui sont versées mensuellement pour couvrir le coût (net des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois. Après 35 ans de service ouvrant droit à pension, les membres versent des cotisations équivalentes à seulement 1 % des gains ouvrant droit à pension. On détermine le coût des prestations à partir d'évaluations actuarielles qui sont établies de façon triennale.

Les dispositions de la LPRGRC prévoient que les déficits actuariels relevés dans la Caisse de retraite de la GRC doivent être comblés en majorant la Caisse par des montants égaux échelonnés sur une période d'au plus 15 ans. Elle permet aussi d'appliquer les excédents de la Caisse de retraite en réduction des cotisations du gouvernement et/ou des participants au Régime ou de retirer les montants de la Caisse.

Avant le 1^{er} avril 2000, il n'existait aucune caisse de retraite distincte; cependant, la LPRGRC prévoit que toutes les obligations découlant du Régime doivent être honorées par le gouvernement du Canada. Pour les services rendus avant avril 2000, les dispositions de la LPRGRC prévoient que les déficits actuariels relevés dans le Compte de pension de retraite de la GRC et le passif actuariel soient diminués en créditant le Compte par des montants égaux échelonnés sur une période d'au plus 15 ans. Lorsque le solde du Compte de pension de retraite de la GRC est plus élevé que le passif actuariel, la LPRGRC permet aussi que les excédents soient diminués en débitant le Compte sur une période d'au plus 15 ans.

(c) Prestations

Le Régime prévoit le versement de prestations calculées selon le nombre d'années de service ouvrant droit à pension, à concurrence de 35 ans. Les prestations sont calculées au moyen d'une formule prévue dans la loi; elles ne se fondent pas sur la situation financière du Régime. La formule de calcul des prestations de base représente le produit de 2 % par année de service ouvrant droit à pension et du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées au RPC et au RRQ et sont entièrement indexées à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Lorsque les prestations prévues par le RPC/RRQ deviennent payables, le pourcentage de base est ramené à 1,3 %

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

1. Description du Régime (suite)

(c) Prestations (suite)

par année de service ouvrant droit à pension pour les gains sujets au RPC/RRQ, à concurrence de la moyenne du maximum des gains en vertu du RPC/RRQ pour l'année de cessation d'emploi et les quatre années antérieures, et à 2 % des gains au-delà de cette moyenne.

Le Régime prévoit également des rentes de conjoint survivant, des prestations minimales dans le cas de décès, des prestations de retraite anticipée non réduites et des prestations d'invalidité. Pour tenir compte des restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* à l'égard des prestations de retraite provenant de régimes de retraite agréés, des Régimes compensatoires de retraite ont été établis afin de verser des prestations supérieures aux plafonds prévus en vertu de l'impôt sur le revenu. Puisque ces régimes sont assujettis à une loi distincte, l'actif net disponible pour le versement de prestations et les prestations constituées ne sont pas consolidées dans les présents états financiers. Toutefois, des données condensées sont présentées à la note 16.

(d) Impôt sur le revenu

Le Régime est agréé aux termes des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et n'est donc pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

(a) Présentation

Les états financiers présentent de l'information sur le Régime de retraite de la GRC établi selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés pour aider les participants au Régime et autres intervenants à examiner les activités du Régime au cours de l'exercice, mais ils n'ont pas pour but de présenter les besoins en capitalisation du Régime.

Les présents états financiers sont préparés d'après les conventions comptables énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne génèrent aucune différence significative par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour préparer les états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif inscrits à la date des états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses inscrits au cours de l'exercice. Les résultats réels

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

2. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation (suite)

peuvent différer de façon importante des estimations. Cependant, au moment de la préparation, la direction considère que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables.

(b) Évaluation de l'actif et des autres comptes

Le Compte de pension de retraite de la GRC représente un portefeuille théorique d'obligations et le montant comptabilisé est le même que celui inscrit dans les comptes du Canada.

Les placements du Régime sont détenus et gérés par l'entremise d'Investissements PSP. Les placements sont regroupés par catégories d'actifs et sont présentés à leur juste valeur et au coût des placements sous-jacents détenus par Investissements PSP. Cette présentation est différente de celle de l'exercice précédent qui consistait en des participations unitaires dans l'actif géré par Investissements PSP attribuées au Régime et détenues par l'entremise des Fonds PSP. Conséquemment, les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice actuel.

Les placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements dans des caisses en gestion commune est fondée sur des valeurs unitaires qui reflètent le cours du marché ou sur une autre méthode généralement reconnue d'évaluation pour les titres sous-jacents.

Les cotisations à recevoir à l'égard des choix effectués pour les services passés après mars 2000 sont comptabilisées à leur valeur actualisée nette estimative, qui correspond approximativement à leur juste valeur. Les cotisations à recevoir à l'égard des choix effectués pour les services passés avant avril 2000 sont créditées au Compte de pension de retraite de la GRC lorsque la quote-part du membre est reçue et est aussi présentée à leur valeur actualisée nette estimative.

La valeur actuarielle de l'actif net est établie d'après la valeur liée au marché des placements, selon laquelle les fluctuations entre la valeur marchande et la valeur prévue sont reportées et constatées sur cinq ans, à l'intérieur d'une limite de plus ou moins 10 p. 100 de la valeur marchande. La valeur liée au marché des placements est utilisée pour atténuer l'impact des fluctuations importantes de la valeur marchande des placements.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

2. Principales conventions comptables (suite)

(c) Constatation des revenus

Les revenus de placement sont répartis proportionnellement en fonction de la valeur des actifs détenus par le Régime. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Investissements PSP répartit proportionnellement les revenus de placement en fonction des actifs détenus par le Régime de retraite de la GRC. Les revenus de placement représentent les gains et pertes réalisés à la cession des placements, les intérêts, les dividendes et le bénéfice net d'exploitation issu des placements privés et des immobiliers. Ces éléments de revenu comprennent les sommes connexes réparties par des caisses en gestion commune et des sociétés en commandite.

La variation de la juste valeur des placements et des devises au cours de l'exercice représente la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements détenus à la fin de l'exercice.

Les revenus d'intérêts provenant du Compte de pension de retraite de la GRC sont aussi comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

(d) Cotisations

Les cotisations à l'égard des services rendus au cours de l'exercice sont inscrites selon la comptabilité d'exercice, au cours de l'exercice pendant lequel les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés qui sont à recevoir sur une période de plus d'un an sont comptabilisées à la valeur actualisée nette estimative des sommes à recevoir.

(e) Prestations, remboursements et virements

Les prestations sont constituées avec les années de service ouvrant droit à la pension et sont constatées à titre de réduction des prestations constituées et de l'actif net et des autres comptes au moment du versement. Les remboursements et les virements sont constatés à la date de remboursement ou de virement, jusqu'au moment où ils font partie de l'actif net disponible pour le versement des prestations ainsi que des prestations constituées connexes.

(f) Conversion de devises

Les opérations en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains (pertes)

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

2. Principales conventions comptables (suite)

(f) Conversion de devises (suite)

réalisé(e)s sur la cession de placements ayant trait à la conversion en devises sont pris en compte dans les revenus de placement.

Les gains et pertes non réalisé(e)s découlant de la conversion de placements libellés en devises à la fin de l'exercice sont pris en compte dans la variation de la juste valeur des placements et des devises au cours de l'exercice.

3. Compte de pension de retraite et Compte de la caisse de retraite de la GRC

Le Compte de pension de retraite de la GRC est établi dans les comptes du Canada, conformément aux dispositions de la LPRGRC. Il représente un portefeuille théorique d'obligations et n'est pas capitalisé par le gouvernement du Canada. La Loi prévoit que ce Compte enregistre des opérations telles les cotisations, le versement des prestations et les virements qui se rapportent aux services rendus avant le 1^{er} avril 2000, et que le Compte porte intérêt. Le Règlement sur la pension de retraite de la GRC exige que des intérêts soient crédités trimestriellement à des taux qui seraient appliqués si les montants comptabilisés dans le Compte étaient placés trimestriellement dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans détenues jusqu'à leur échéance.

Les opérations se rapportant aux services rendus après le 31 mars 2000 sont comptabilisées dans le Compte de la caisse de retraite de la GRC, qui fait également partie des comptes du Canada. Le montant net des cotisations, réduit des prestations versées et des autres paiements, est viré périodiquement à Investissements PSP aux fins de placement sur les marchés financiers. Le Compte de la caisse de retraite est uniquement un compte de transit, et il ne porte donc pas intérêt. Au 31 mars, le solde du Compte de la caisse de retraite de la GRC se compose de montants de cotisations nettes en transit ou sujets à un virement imminent à Investissements PSP.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

4. Placements

(a) Portefeuille de placements

Au 31 mars, le portefeuille de placements se présente comme suit :

Catégorie d'actif	2006		2005	
	Juste valeur (en milliers de dollars)	Coût	Juste valeur (en milliers de dollars)	Coût
Actions de marchés mondiaux développés				
Actions canadiennes	676 632	583 204	571 073	473 065
Actions américaines à grande capitalisation	189 509	175 388	170 341	168 791
Actions EAEO à grande capitalisation	232 876	188 280	184 454	169 458
Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation	145 256	131 545	7 741	6 927
Actions de marchés émergents	140 672	110 428	26 059	26 465
Actions de sociétés fermées	21 830	22 200	221	267
Titres à revenu fixe de valeur nominale				
Équivalents de trésorerie	28 518	28 518	32 201	32 201
Titres canadiens à revenu fixe	381 496	386 486	378 552	374 186
Actifs à rendement réel				
Obligations mondiales indexées sur l'inflation	30 665	28 020	16 157	15 340
Placements immobiliers	139 958	134 539	31 533	31 343
Titres à rendement absolu	41 575	40 220	7 295	7 449
Placements	2 028 987	1 828 828	1 425 627	1 305 492
Passif lié à des placements (note 7)	(25 347)	(25 347)	-	-
Placements nets	2 003 640	1 803 481	1 425 627	1 305 492

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

4. Placements (suite) :

(a) Portefeuille de placements (suite) :

La présentation du portefeuille de placements a été modifiée au cours de l'exercice et les renvois aux Fonds PSP ont été supprimés. Considérant que, par le passé le portefeuille de placements détenus par l'entremise des Fonds PSP était constitué de participations unitaires, ces derniers ont été remplacés par un portefeuille de placements illustrant les catégories d'actifs effectivement détenus.

Les placements directs, les contrats dérivés et les sommes à recevoir et à payer liées à des placements sont classés par catégories d'actifs selon l'objectif poursuivi par les stratégies de placement d'Investissements PSP. En plus des diverses catégories d'actifs énoncées dans la politique sur la composition de l'actif, Investissements PSP dispose d'un certain nombre de stratégies de rendement absolu.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

4. Placements (suite)

(b) Composition de l'actif

Investissements PSP a rédigé un Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement (l'« EPNPP »), lequel établit la manière dont les actifs doivent être investis. Au cours de l'exercice, Investissement PSP a modifié sa politique relative à la composition de l'actif.

La composition de l'actif figurant dans l'EPNPP s'établit comme suit au 31 mars :

Catégorie d'actifs	2006		2005	
	Composition réelle de l'actif	Portefeuille cible	Composition réelle de l'actif	Portefeuille cible
Actions	70,2 %	62,0 %	67,3 %	63,0 %
Titres à revenu fixe	22,4 %	15,0 %	29,4 %	22,0 %
Actifs à rendement réel	7,4 %	23,0 %	3,3 %	15,0 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

La différence entre la composition réelle de l'actif et le portefeuille cible s'explique principalement par le fait que la pondération cible de certaines catégories d'actifs n'est toujours pas atteinte. Par exemple, les actifs à rendement réel comprennent des placements immobiliers et des placements dans les infrastructures auxquels on a attribué une pondération cible de 10 % et de 8 %, respectivement, alors que la pondération réelle se situe seulement à 7 % et à néant, respectivement.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

4. Placements (suite)

(c) Risque de change

Les placements du Régime sont exposés à un risque de change découlant de la détention d'actifs autres que canadiens sous la forme de titres, des parts de caisses en gestion commune et de parts des sociétés en commandite, car la valeur des placements fluctuera en fonction de la variation des taux de change. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises par l'intermédiaire d'instruments dérivés.

Les risques de change nets sous-jacents s'établissaient en dollars canadiens comme suit au 31 mars :

Devise	2006		2005	
	Juste valeur (en milliers de dollars)	% du total	Juste valeur (en milliers de dollars)	% du total
Dollar américain	420 101	57,0 %	202 428	49,8 %
Euro	114 073	15,4 %	70 540	17,3 %
Yen japonais	66 896	9,1 %	36 620	9,0 %
Livre sterling	48 696	6,6 %	38 380	9,4 %
Autres	87 850	11,9 %	58 803	14,5 %
	737 616	100,0 %	406 771	100,0 %

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

4. Placements (suite) :

(d) Rendement des placements

Le rendement des portefeuilles et les indices de référence pour les placements détenus par l'entremise d'Investissements PSP pour l'exercice terminé le 31 mars s'établissent comme suit :

	2006		2005	
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence
Actions de marchés mondiaux développés				
Actions canadiennes	28,8 %	28,7 %	15,6 %	13,9 %
Actions américaines à grande capitalisation	9,5 %	7,7 %	(0,6) %	(1,8) %
Actions EAEO à grande capitalisation	20,8 %	20,0 %	4,3 %	5,9 %
Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation	18,6 %	19,3 %	s.o	s.o
Actions de marchés émergents	39,6 %	42,6 %	s.o	s.o
Actions de sociétés fermées	0,6 %	s.o	(33,8) %	s.o
Titres à revenu fixe de valeur nominale				
Equivalents de trésorerie	2,7 %	2,8 %	2,9 %	2,2 %
Titres canadiens à revenu fixe	4,7 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %
Actifs à rendement réel				
Obligations mondiales indexées sur l'inflation	10,9 %	11,8 %	8,8 %	9,2 %
Placements immobiliers	21,6 %	8,3 %	7,9 %	6,7 %
Rendement total	19,1 %	18,0 %	7,9 %	7,2 %

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

4. Placements (suite) :

d) Rendement des placements (suite) :

Les rendements ont été calculés conformément à la méthode recommandée par le *Chartered Financial Analyst Institute*. Les rendements sont présentés avant déduction des charges. Investissements PSP a déterminé les indices de référence pertinents à chaque catégorie d'actif. Le rendement des indices de référence est utilisé dans l'évaluation du rendement relatif de chaque catégorie d'actif. Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations de la répartition réelle de l'actif. Conformément à l'EPNPP d'Investissements PSP, aucun indice de référence n'est utilisé dans l'évaluation du rendement des actions de sociétés fermées pendant la période de lancement. Toutefois, afin de calculer le rendement total des indices de référence en 2006 et en 2005, les rendements réels des actions de sociétés fermées, évalués à 0,6 % et à (33,8) % respectivement, ont été utilisés. Le rendement total du portefeuille comprend les répercussions sur le résultat des stratégies à rendement absolu. Les montants liés à la couverture des rendements sur placement ont été déduits des actifs visés par la couverture.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

5. Cotisations à recevoir

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Services rendus après le 1 ^{er} avril 2000		
Cotisations à recevoir des membres - choix effectués pour services passés	3 700	3 200
Quote-part des cotisations à recevoir du gouvernement du Canada – choix effectués pour services passés	7 400	6 500
	11 100	9 700
Services rendus avant le 31 mars 2000		
Cotisations à recevoir des membres – choix effectués pour services passés	7 600	3 800
Quote-part des cotisations à recevoir du gouvernement du Canada – choix effectués pour services passés	7 000	3 700
	14 600	7 500
Total	25 700	17 200

6. Somme à payer au Régime de retraite de la fonction publique :

Les charges d'exploitation d'Investissements PSP sont imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement, à savoir le Régime de retraite de la fonction publique, le Régime de retraite des Forces canadiennes et le Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Les frais directs des activités de placement, par exemple les honoraires de gestion externe de placement et les droits de garde, sont imputés à chaque régime et les frais d'exploitation sont imputés à chaque trimestre selon la valeur des placements gérés pour chaque régime.

En 2006, 7,3 % des charges d'exploitation ont été imputées au Régime de retraite de la GRC (7,4 % en 2005). Investissements PSP impute initialement toutes les charges au Régime de retraite de la fonction publique, lequel est remboursé sur une base trimestrielle par le Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

7. Passif lié à des placements

Le passif lié à des placements au montant de 25,3 millions de dollars (aucun en 2005) attribué au Régime représente la portion de billets à court terme de PSP Capital Inc., une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les billets ont une échéance de 60 à 90 jours suivant leur émission; par conséquent, la valeur déclarée se rapproche de la juste valeur. Les fonds mobilisés ont été principalement affectés au financement de placements immobiliers.

8. Prestations constituées

(a) Valeur actualisée des prestations constituées

La valeur actualisée des prestations constituées est établie à l'aide la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Des évaluations actuarielles sont établies tous les trois ans aux fins de capitalisation et sont mises à jour à chaque année aux fins comptables, à l'aide des hypothèses les plus probables du gouvernement. L'information présentée dans les présents états financiers provient de cette évaluation annuelle. L'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières a établi la plus récente évaluation actuarielle du Régime aux fins de capitalisation au 31 mars 2005, mais elle n'avait pas été déposée au Parlement au 31 mars 2006. Cependant, l'évaluation actuarielle aux fins comptables a été mise à jour au 31 mars 2006 en utilisant les hypothèses démographiques et la population de base de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2005.

Les hypothèses servant à calculer la valeur actuarielle des prestations constituées ont été élaborées à l'aide de prévisions à court terme et de prévisions de marché à long terme. Plusieurs hypothèses sont requises lors d'une évaluation actuarielle, incluant des estimations de l'inflation future, des taux d'intérêt, du rendement prévu des placements, des hausses générales de salaires, de la composition de l'effectif et des taux de retraite et de mortalité. Les hypothèses portant sur le taux d'inflation à long terme et la hausse générale à long terme des salaires utilisées dans le cadre de l'évaluation aux fins comptables sont respectivement de 2,0 % et 2,9 % (2,0 % et 2,9 % en 2005). Au 31 mars 2006, le taux de rendement prévu des placements du Régime et le taux moyen des obligations gouvernementales à long terme utilisés comme hypothèses pour évaluer le passif découlant du régime de retraite s'élèvent respectivement à 6,2 % et 7,6 % (6,2 % et 7,8 % en 2005). Les hypothèses correspondantes servant à évaluer le coût des services rendues au cours de l'exercice et les charges d'intérêts sont respectivement de 6,2 % et de 7,8 % (5,8 % et 7,6 % en 2005).

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

8. Prestations constituées (suite)

(b) Redressement de la valeur actuarielle de l'actif

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations a été établie en fonction de prévisions à court terme, conformément aux hypothèses qui sous-tendent l'évaluation des prestations constituées. Le redressement de la valeur actuarielle de l'actif représente l'écart entre les placements évalués à leur juste valeur et les placements évalués aux valeurs liées au marché.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

9. Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées

Aux fins de capitalisation la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes et les prestations constituées sont établies séparément pour les services avant le 1^{er} avril 2000 et ceux après le 31 mars 2000. Selon les hypothèses utilisées aux fins comptables dans les présents états financiers, la répartition aux 31 mars 2006 et 2005 s'établit comme suit :

	2006			2005		
	Avant le 1 ^{er} avril 2000	Après le 31 mars 2000	Total	Avant le 1 ^{er} avril 2000	Après le 31 mars 2000	Total
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)		
Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations	11 270 081	2 028 052	13 298 133	10 897 976	1 451 547	12 349 523
Redressement de la valeur actuarielle de l'actif	-	(200 100)	(200 100)	-	(80 700)	(80 700)
Valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	11 270 081	1 827 952	13 098 033	10 897 976	1 370 847	12 268 823
Prestations constituées	(9 752 849)	(1 829 965)	(11 582 814)	(9 521 597)	(1 445 674)	(10 967 271)
Excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes sur les prestations constituées	1 517 232	(2 013)	1 515 219	1 376 379	(74 827)	1 301 552

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

10. Revenus de placement

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Revenus d'intérêts et de dividendes	43 273	32 508
Gains matérialisés	176 948	33 382
	220 221	65 890

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés a fin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

11. Cotisations

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Des membres	82 212	71 319
Gouvernement du Canada	225 237	208 897
	307 449	280 216

Au cours de l'exercice, les employés ont versé des cotisations représentant approximativement 26 % (25 % en 2005) des cotisations totales versées à l'égard des services rendus au cours de l'exercice. Le taux pondéré de 26 % se compose de 25 % du 1^{er} avril 2005 au 31 décembre 2005 et de 28% du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2006.

12. Prestations versées

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Rentes	415 442	382 619
Prestations de cessation en espèces	22	263
Prestations de décès minimales	32	74
	415 496	382 956

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

13. Remboursements et virements

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Paiements à l'égard du partage des prestations de retraite	11 815	13 424
Remboursements de cotisations et paiements de la valeur de transfert	7 205	3 981
Virements à d'autres caisses de retraite	175	174
	19 195	17 579

14. Rajustement actuariel

Conformément aux dispositions de la loi applicable au Régime, le président du Conseil du Trésor doit exiger que tout déficit actuariel relevé dans la Caisse de retraite de la GRC soit porté au crédit de la Caisse en montants égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans à partir de l'exercice au cours duquel le rapport actuariel est déposé au Parlement. Les excédents de la Caisse de retraite peuvent être gérés en réduisant les cotisations du gouvernement et/ou des participants au Régime ou en retirant des montants de la Caisse.

Les dispositions législatives exigent également que les déficits relevés entre le solde du Compte de pension de retraite de la GRC et le passif actuariel soient comblés en créditant le Compte par des montants égaux échelonnés sur une période d'au plus 15 ans. Lorsque le solde du Compte de pension de retraite de la GRC est plus élevé que le passif actuariel, les dispositions législatives permettent aussi que les excédents soient diminués en débitant le Compte sur une période d'au plus 15 ans.

Une évaluation actuarielle triennale du Régime de retraite de la GRC établie au 31 mars 2002 a été déposée devant le Parlement le 30 octobre 2003. Le Compte de pension de retraite de la GRC a été réduit par un rajustement ponctuel de 49 millions de dollars en 2006.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

15. Dépenses administratives

La Loi prévoit que les dépenses administratives soient imputées au Régime. Les services administratifs sont fournis par des organismes gouvernementaux associés au Régime et par une firme privée, spécialisée dans l'administration des régimes de retraite, Morneau Sobeco. Les dépenses administratives attribuables à la GRC, à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au Bureau du surintendant des institutions financières et à Morneau Sobeco sont approuvées chaque année par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

À titre d'administrateur, la GRC fournit une aide opérationnelle, l'interprétation des politiques, des services de comptabilité financière et un comité de soutien. Les frais liés à ces services sont directement imputés au Régime. Ces frais comprennent les salaires et avantages sociaux, le développement et l'entretien des systèmes, le coût des locaux et d'autres frais de fonctionnement liés à l'administration du Régime au sein du Ministère.

En vertu d'un contrat, Morneau Sobeco, fournit des services administratifs au Régime et lui facture les coûts sur une base mensuelle. Morneau Sobeco fournit des services de gestion quotidienne, y compris la détermination de l'admissibilité et le calcul des prestations de retraite, du soutien à un centre d'appels, des renseignements aux participants au Régime et des services de paie reliés aux pensions.

Conformément à un protocole d'entente avec la GRC, TPSGC impute au Régime des frais pour l'impression et l'envoi postal des chèques de pension et des talons dépôts directs aux pensionnés.

Le Bureau du surintendant des institutions financières offre des services d'évaluations actuarielles et en impute les frais au Régime.

En tant que gestionnaire des fonds de placement du Régime, Investissements PSP impute ses dépenses de fonctionnement, de salaires et avantages sociaux, ainsi que d'autres frais de fonctionnement et de gestion de placements externes au Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

15. Dépenses administratives (suite)

Les dépenses administratives se composent des éléments suivants :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Gendarmerie Royale du Canada	2 754	1 467
Morneau Sobeco	2 962	4 055
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	106	173
Bureau du surintendant des institutions financières	209	271
Total des dépenses administratives incluses dans le coût des services	6 031	5 966
Investissements PSP		
Charges d'exploitation	2 868	1 539
Frais de gestion des placements externes	2 899	1 059
Total Investissements PSP	5 767	2 598
	11 798	8 564

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

15. Dépenses administratives (suite)

Au cours de l'exercice précédent, la GRC a passé en revue la répartition des frais d'administration pour les exercices antérieurs. Une réduction totalisant 1,5 million de dollars a été effectuée pour des dépenses imputées au Régime au cours des exercices 2000-2001 à 2003-2004. La révision comprend des coûts liés à la mise en oeuvre et l'administration du projet d'impartition des assurances qui n'étaient pas facturables au Régime en vertu des *Principes d'imputation des dépenses administratives au Régime de pension* du Conseil du Trésor. En outre, la révision comprenait des frais pour des locaux et des prestations qui n'avaient pas été facturés auparavant.

Le total des frais administration révisés au cours de l'exercice précédent a été attribué aux exercices suivants :

	2006	2005
Ajustement pour la répartition des dépenses des exercices antérieurs	(en milliers de dollars)	
2000-2001	-	56
2001-2002	-	386
2002-2003	-	487
2003-2004	-	527
	-	1 456

16. Régime compensatoire

Un compte de régime compensatoire (RC) a été créé en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* pour fournir des prestations supplémentaires de retraite à certains membres de la GRC. Le compte RC prévoit des prestations au-delà de celles qui sont permises en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour des régimes de retraite agréés.

Conformément aux dispositions de la Loi, les opérations concernant cette convention telles que les cotisations, les prestations et les crédits d'intérêt sont enregistrées dans le compte RC qui est tenu dans les Comptes publics du Canada. La Loi exige également que le compte RC porte intérêt trimestriellement aux mêmes taux que ceux qui sont crédités au Compte de pension de retraite de la GRC. Le compte RC est agréé auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et un virement est fait annuellement entre le compte RC et l'ARC afin de verser à l'ARC une somme au titre de l'impôt remboursable de 50 % relative aux cotisations nettes et aux intérêts crédités ou à recevoir de l'ARC un remboursement en fonction des prestations nettes versées.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

16. Régime compensatoire (suite)

Puisque cette convention de retraite est assujettie à une loi distincte, le solde du compte du Régime compensatoire et les prestations constituées ne sont pas consolidés dans les états financiers du Régime. Ce qui suit récapitule la situation financière du compte RC au 31 mars :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Solde net et prestations constituées		
Solde du compte		
Compte des régimes compensatoires	21 025	19 455
Impôt remboursable à recevoir	20 492	18 441
	41 517	37 896
Prestations constituées	16 800	12 600
Excédent du solde du compte sur les prestations constituées	24 717	25 296

Les hypothèses servant à calculer la valeur actuarielle des prestations constituées associées aux régimes compensatoires correspondent, à tous les égards, à celles qui ont été utilisées pour ce qui est du Régime à l'exception qu'elles tiennent compte de l'incidence de l'impôt remboursable sur le taux de rendement théorique prévu du compte.

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

16. Régime compensatoire (suite)

Ce qui suit récapitule la variation de l'actif net du compte RC au cours de l'exercice :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Variations du solde du compte		
Augmentation		
Cotisations – membres	256	289
Cotisations – gouvernement du Canada	1 965	1 664
Revenus d'intérêts	1 589	1 506
Augmentation de l'impôt remboursable à recevoir	2 050	2 005
	5 860	5 464
Diminution		
Prestations payées	189	155
Versement au titre de l'impôt remboursable	2 050	2 005
	2 239	2 160
Augmentation du solde du compte	3 621	3 304

Tout déficit relevé entre le solde du compte RC et le passif actuariel est porté au crédit du RC en versements égaux échelonnés sur une période n'excédant pas 15 ans. En raison de la dernière évaluation triennale de mars 2002 aucun ajustement n'était nécessaire pour l'exercice.

17. Engagements

Le Régime a signé une entente contractuelle avec Morneau Sobeco à titre d'administrateur du Régime à compter du 1^{er} avril 2003. La durée initiale de l'accord est de cinq ans après laquelle le Régime aura l'option de renouveler l'entente pour une durée additionnelle de deux ans. L'accord stipule les versements suivants pour les deux dernières du contrat :

	Engagements annuels fermes
	(en milliers de dollars)
2006-2007	2 695
2007-2008	2 756
	5 451

RÉGIME DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

18. Éventualité

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* qui a reçu la sanction royale en septembre 1999 a modifié la LPRGRC pour permettre au gouvernement fédéral de gérer les excédents du Compte de pension de retraite de la GRC et de la Caisse de retraite de la GRC. La validité légale de ces dispositions a été contestée devant les tribunaux. L'issue de ces poursuites ne peut être déterminée pour le moment.

19. Événement postérieur

En raison de l'adoption du budget du 2 mai 2006 et de la *Loi d'exécution du budget de 2006* ayant reçu la sanction royale le 22 juin 2006, certaines modifications ont été apportées à la *Loi sur la pension de retraite de la GRC*. Ces modifications aux taux, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008, vont passer de 0,7 pour cent à 0,625 pour cent sur une période de cinq ans. La réduction du facteur de pension est causée par la coordination des prestations avec le RPC et le RPQ pour les participants âgés de 65 en 2008 et au cours des années suivantes. Du fait que de telles mesures législatives ont été initiées et adoptées après la fin de l'exercice, l'augmentation des coûts des services passés résultant de ces modifications n'a pas été prise en compte dans les présents états financiers mais le sera dans ceux de 2007.

20. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau I – Comptes Publics

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

	<u>2005-2006</u>	<u>2004-2005</u>
	\$	\$
Solde d'ouverture	<u>10 890 475 666</u>	<u>10 453 724 135</u>
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages)	1 427 039	1 430 319
Cotisations du gouvernement	1 386 573	1 358 469
Virements d'autres fonds de pension	286 230	357 321
Intérêts	834 839 888	829 464 936
	<u>837 939 730</u>	<u>832 611 045</u>
	<u>11 728 415 396</u>	<u>11 286 335 180</u>
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS		
Rentes et allocations	402 729 374	374 807 907
Partage des pensions	10 987 456	12 712 462
Remboursements de cotisations	20 381	50 605
Allocations de cessation en espèces et gratifications	22 115	250 818
Valeur escomptée de l'annuité	4 852 141	2 727 090
Virement à d'autres fonds de pension	131 256	96 372
Intérêts sur remboursements de cotisations	11 510	13 746
Dépenses administratives	5 180 225	5 200 514
Redressement dû à l'évaluation actuarielle	49 000 000	
	<u>472 934 458</u>	<u>395 859 514</u>
Solde de clôture	<u><u>11 255 480 938</u></u>	<u><u>10 890 475 666</u></u>

**COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU
CANADA**

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Solde d'ouverture	17 508 663	20 337 853
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages)	76 485 818	69 888 028
Cotisations du gouvernement	219 651 489	207 039 064
Virements d'autres fonds de pension	1 278 989	1 146 316
	<u>297 416 296</u>	<u>278 073 408</u>
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS		
Rentes et allocations	12 713 052	7 810 706
Prestations minimums	32 309	74 221
Partage des pensions	827 129	711 775
Remboursements de cotisations	52 449	98 895
Allocations de cessation en espèces et gratifications		12 666
Valeur escomptée de l'annuité	2 260 098	1 082 749
Virement à d'autres fonds de pension	44 024	77 598
Intérêts sur remboursements de cotisations	8 098	7 997
Dépenses administratives	851 004	764 607
	<u>16 788 163</u>	<u>10 641 214</u>
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	<u>280 628 133</u>	<u>267 432 194</u>
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions	<u>281 573 867</u>	<u>270 261 384</u>
Solde de clôture	<u><u>16 562 929</u></u>	<u><u>17 508 663</u></u>

Tableau II – Appartenance du régime

Nombre de cotisants

	31 mars 2006	31 mars 2005
<i>Cotisants actifs</i>	19,568	19,127

Nombre de pensionnés

	31 mars 2006	31 mars 2005
<i>Pensionnés</i>	11,736	11,133
<i>Enfants survivants</i>	114	118
<i>Conjoints survivants</i>	1,341	1,344
<i>Prestations prolongées pour les enfants âgés de plus de 18 ans qui poursuivent leurs études</i>	104	100
Total	13,295	12,695

Nombres d'autres prestations versées

	1 avril 2005 - 31 mars 2006	1 avril 2004 - 31 mars 2005
<i>Allocations de cessation en espèces</i>	-	1
<i>Prestations minimums</i>	8	4
<i>Remboursements de cotisations</i>	73	88
Total	81	93

Répertoire général

Comité consultatif sur la pension de retraite de la GRC

Barbara George, présidente*

Paul Gauvin*

Don Taylor

Steve Graham

Kevin Hewco

Kim Floyd

Bill Gidley

Dr. Mark Thompson

* Membres de l'État-major supérieur

Gestionnaires des investissements

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

www.investpsp.ca

Conseillers professionnels

Actuaire

Bureau du surintendant des institutions financières

www.osfi-bsif.gc.ca

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

www.oag-bvg.gc.ca

Conseiller juridique

Ministère de la justice Canada

www.canada.justice.gc.ca

Glossaire des termes

Administrateur – Personne ou groupe de personnes responsables de l'exploitation générale d'un régime de retraite.

Caisse de retraite de la GRC – Compte établi en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la GRC* en vue de comptabiliser les opérations liées aux services assurés aux membres le ou après 1^{er} avril 2000. Ce compte est un compte de transit utilisé pour effectuer des transferts de fonds entre la GRC et Investissements PSP. Le solde représente le montant exigible en vertu du régime établi par le gouvernement du Canada..

Compte de pension de retraite de la GRC – Compte établi en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la GRC* en vue de comptabiliser les opérations liées aux services rendus par les membres avant le 1^{er} avril 2000. Le solde représente un montant que le gouvernement du Canada doit verser au régime.

Cotisations à recevoir – Montant exigible en vertu du régime pour des services rendus par des membres jusqu'à la date d'émission des états financiers.

Déficit – Montant duquel le régime est sous-capitalisé.

EAE0 - Européennes, Australiennes et d'Extrême-Orient.

Excédent – Montant duquel est surcapitalisé le régime.

Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur les prestations constituées – État de la capitalisation du régime. Un montant positif indique que

le régime est surcapitalisé tandis qu'un montant négatif indique que le régime est sous-capitalisé.

Évaluation actuarielle – Évaluation de la situation financière d'un régime de retraite. Elle consiste à évaluer l'actif détenu par la caisse de retraite et les droits aux prestations.

Gains et pertes actuariels – Différence entre ce qui est arrivé et ce qu'on avait prévu.

Hypothèses actuarielles – Prévisions faites par des actuaires sur les taux de rendement de l'actif de régime, l'âge à la retraite, le taux de mortalité, les futurs niveaux de rémunération et d'autres facteurs.

Indice des prix à la consommation (IPC) – Mesure des variations du coût de la vie prise à l'aide d'un ensemble de biens de consommation hypothétiques.

Investissement d'action étrangère – Le montant par lequel les investissements du plan sont exposés aux risques de devise.

Juste valeur marchande – Montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'excès de la valeur actuarielle de l'excédent de situation nette comptable s'est accru des avantages de pension – Le statut des fonds du régime. Un montant positif indique que le régime a un excédent tandis qu'un montant négatif indique que le plan est sous financé.

Méthode de répartition des prestations au prorata des services –

Méthode permettant d'évaluer le montant des droits aux prestations selon laquelle l'actuaire doit affecter une part égale du total estimatif des prestations pour chaque année de service de l'employé.

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

(Investissements PSP) – Société d'État fondée afin d'investir dans le marché financier les cotisations nettes provenant du régime du secteur public, du régime de retraite des Forces canadiennes et du régime de retraite de la GRC.

Prestations acquises – Coûts des prestations relatives aux services rendus par des membres au cours de l'exercice.

Rajustement actuariel – Montant retiré du régime, provenant d'un excédent ou d'un montant additionnel, versé par le gouvernement relativement à un déficit.

Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif – Différence entre les investissements évalués selon une juste valeur marchande et les investissements évalués selon la valeur marchande.

Régime de pension agréé – Régime de retraite assorti d'une exemption d'impôts.

Régime de pensions du Canada – Régime de pension à participation obligatoire liée à la rémunération; ce régime est entré en vigueur le 1er Janvier 1966 afin de fournir une pension de base à tous les travailleurs canadiens âgés de 18 à 70 ans de toutes les provinces et de tous les territoires, sauf dans la province de Québec, qui a mis sur pied un régime semblable pour les personnes qui travaillent dans cette province.

Régime de retraite – Arrangement par lequel un employeur assure le versement de prestations à ses employés après leur retraite en fonction des services qu'ils ont rendus lorsqu'ils travaillent.

Régime de retraite à prestations déterminées – Régime de retraite qui précise les prestations que l'employé recevra lors de sa retraite.

Rente – Paiement mensuel à valeur fixe versé à un membre retraité.

Répondant – L'employeur.

Risque de change – Risque que la valeur des investissements réalisés en devise étrangère fluctue en raison des variations touchant les taux de change.

Services courants – Services rendus par les membres au cours de l'exercice.

Services passés – Services rendus par les membres avant le début de l'exercice en cours.

Triennal – Tous les trois ans.

Valeur actualisée nette – Valeur actuelle des futurs mouvements de trésorerie nets d'un investissement moins les frais d'établissement. Si le résultat est positif, on devrait procéder à l'investissement (à moins qu'il ne soit possible de faire un meilleur investissement); s'il est négatif, il ne faudrait pas le faire.

Valeur axée sur la valeur marchande – La valeur d'un investissement est déterminée selon des hypothèses actuarielles servant à évaluer les droits aux prestations. Elle sert à réduire les effets de fluctuations importantes de la valeur marchande des investissements effectués dans le cadre du régime.

Valeur escomptée de l'annuité – un paiement forfaitaire qui équivaut à la valeur actuelle des prestations futures.

Variation pour l'exercice de la juste valeur des investissements – Bénéfice

non réalisé ou perte touchant les investissements à la fin de l'exercice, attribuables à la différence entre la juste valeur et les coûts à la date d'émission des états financier